Image not found or type unknown

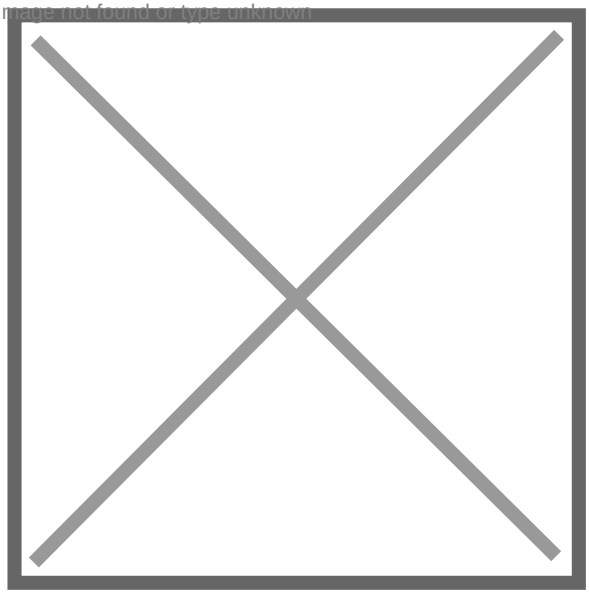

Refus de pension alimentaire enfant majeur

Par **Patounette02**, le **22/09/2017** à **20:03**

Bonjour,
Suite à séparation il y a dix ans mon ex conjoint paye la pension alimentaire par saisie sur salaire (car il refusait de la payer) pour nos 2 enfants. Ma fille vient de terminer ses étude et commence à travailler le 1er octobre. Depuis 4 ans mon fils de 18 ans vit chez son père et la cohabitation se passe très mal. En conséquence il souhaite partir habiter en colocation avec 2 amis étudiants et sérieux. je suis d'accord avec sa décision car depuis plusieurs année mon fils à fait pas mal de bêtises et a été peu assidu et à une scolarité très difficile. je pense qu'avoir son indépendance lui permettra entre autre de mûrir. Son père, à qui je rembourse mensuellement la pension de son fils puisqu'il ne vit plus avec moi, refuse catégoriquement de l'aider financièrement. J'ai donc reçu une lettre de 6 pages en recommandée avec accusé de réception énonçant le passé mouvementé de mon fils, sur chaque page est apposé un QR code qui je pense prouve que cette lettre a été présenté à une instance juridique. je pense qu'il veut l'utiliser pour ne plus à avoir à verser la pension à son fils.
Sachant que ma fille ne devra plus toucher cette pension fin octobre dois je arrêter la saisie sur salaire ou la conserver pour assurer la pension de mon fils ? comment me sortir de cette situation ? je vous remercie pour vos conseils.

Par **morobar**, le **23/09/2017** à **11:20**

Bonjour,
Vous n'avez rien à faire, c'est à votre ex conjoint de demander au JAF la révision de la pension.
Quand à votre fils désireux de prendre son indépendance afin de continuer à faire des bêtises, il ne sera éligible à la pension alimentaire qu'à condition de fournir un certificat de

scolarité.
Au passage je me demande qui va assurer auprès du bailleur le cautionnement du jeune démuni de ressources personnelles.

Par **Patounette02**, le **23/09/2017** à **15:15**

Bonjour,
Merci pour votre réponse, pour le moment il a encore la pension de son père et la mienne ce qui lui permet de subvenir à ses besoins, au moindre dérapage je le reprend chez moi.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés